



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 103-8 Add. 1 (F)

18 septembre 2009
Original: English

F

Conseil international du Café
103^e session
23 – 25 septembre 2009
Londres, Angleterre

**Résumé des rapports de situation soumis par
les Agences d'exécution de projet (AEP) sur
les projets en cours de mise en œuvre**

Contexte

L'OIC, en tant qu'organe de contrôle des projets sur le café du Fonds commun pour les produits de base (FCPB), participe au suivi de la mise en œuvre des projets, notamment l'examen de la réalisation des objectifs, l'identification des contraintes et la vérification des dépenses. Le présent document contient le résumé en français du rapport de situation sur un projet mettant en jeu un pays francophone. Le rapport complet en anglais est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

Annexe IX : Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture – CFC/ICO/30 (AEP : FGCCC/OCIBU)

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à prendre note de ce document.

**ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LA MISE EN VALEUR DE
CULTURES DE DIVERSIFICATION DANS LES RÉGIONS DE CAFÉICULTURE**
CFC/ICO/30

1. Période du rapport: Janvier à Juillet 2009

2. Évolution de l'exécution du projet

Composante 1 : Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins

Activités	Objectifs	Situation actuelle	Observations
Activité 1.1 à 1.4			
Conduire une étude sur les producteurs par les institutions collaboratrices.	Constituer une base de données sur les Producteurs. Sélectionner les producteurs pilotes, élaborer un cadre de travail avec les institutions participantes.	Les études socioéconomiques dans les zones du projet sont achevées dans les deux pays. Au Burundi, les listes des producteurs sélectionnés ont été établies sur la base des saisons des cultures (A,B,C), des coûts de production et de la rentabilité de ces cultures. La BNDE assure l'intermédiation financière. En côte d'Ivoire, la signature de la convention avec le service de vulgarisation a été effective en mai 2009 ; celle de l'intermédiation financière est en cours.	Les rapports des études socioéconomiques sont disponibles.

Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt aux producteurs pour la diversification

Activités	Objectifs	Situation actuelle	Observations
Activité 2.1 et 2.2			
Étudier les structures de crédits passées et présentes, élaborer un système de crédit adapté et durable.	Mettre à la disposition du projet des rapports sur les expériences de crédit agricole et un mécanisme de prêt adapté aux activités de diversification.	Au Burundi et en Côte d'Ivoire, les deux études sont achevées. Sélection d'un consultant pour élaborer un manuel de procédures de gestion des prêts du fonds revolving au Burundi.	Les rapports définitifs des deux études sont disponibles.

ANNEXE IX

Composante 7: Coordination, supervision et suivi du projet

Activités	Objectifs	Situation actuelle	Observations
Activité 7.5 et 7.6			
Suivre de près l'exécution du Projet. Assurer la supervision annuelle par l'OIC.	Évaluer l'exécution des activités, et faire des recommandations.	Une mission de supervision du projet a eu lieu du 23 au 31 mai 2009 au Burundi et en Côte d'Ivoire par le CFC et l'OIC.	Le rapport de mission est disponible.
Activité 7.7			
Suivre l'exécution et les décaissements financiers par le CFC.	Mettre à la disposition du projet des ressources et évaluer l'utilisation.	Les rapports financiers du deuxième semestre 2008 ont été préparés et envoyés au CFC.	
Activité 7.8			
Élaborer et soumettre des rapports sur l'état d'avancement du Projet au CFC et à l'OIC.	Rédiger des rapports techniques et financiers en fonction des procédures du CFC.	Les rapports techniques sont en cours.	

Les activités de janvier à juin 2009 ont essentiellement porté sur l'évaluation effective des besoins des producteurs, l'élaboration du mécanisme des prêts, les conventions avec les institutions bancaires ou de microfinance et la mission de supervision du CFC et de l'OIC qui a eu lieu du 23 au 31 mai 2009 au Burundi et en Côte d'Ivoire.

Au Burundi, le choix définitif des cultures de diversification a été limité à celles qui jouent un rôle dans la sécurité alimentaire et dont les coûts de production sont rentables selon les saisons de culture. Ce sont : la pomme de terre, le manioc, le riz, l'arachide, la tomate, l'oignon et le chou ; il n'y a pas d'élevage. De même, les besoins en crédits des producteurs et les saisons favorables des cultures (A,B,C) ont été estimés avec les Directions Provinciales de l'Agriculture et Élevage (DPAE) ; ceci en tenant compte du fonds prévu par le CFC. L'intermédiation financière pour le crédit revolving sera assurée par la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE). La convention entre OCIBU et la BNDE a été signée après la finalisation du mécanisme de prêts avec la mission de supervision CFC et OIC. Le PEA a sélectionné en accord avec le CFC et l'OIC, un consultant pour élaborer le manuel des procédures de gestion des prêts du fonds revolving au Burundi. Au cours de la même période, la demande du fonds revolving du Burundi portant sur une tranche d'un montant de 277,960 dollars US a été introduite auprès du CFC.

En Côte d'Ivoire, les activités de diversification retenues sont : le riz, le manioc, l'igname, le maïs, la banane plantain, les cultures maraichères, l'élevage de volaille, de porc, de lapin et de poisson. Les besoins en crédits sont évalués en collaboration avec l'ANADER (Agence Nationale pour le

Développement Rural), le service de vulgarisation qui appui le projet sur le terrain. La sélection de 1000 producteurs en fonction des coûts de rentabilité des activités est réalisée. Après concertation avec plusieurs institutions financières, le mécanisme de gestion des crédits est finalisé et la signature de la convention d'intermédiation financière du crédit revolving est en cours.

3. Utilisation des ressources

De janvier à juillet 2009, les dépenses sur le Don du CFC s'élèvent à 40,503 dollars US au Burundi et à 78,975 dollars US en Côte d'Ivoire sans tenir compte des missions de supervision du CFC et de l'OIC. Il est à noter que dans chaque pays, des contreparties financières ont été mises à la disposition du projet pour la mise œuvre des activités : 82,000 dollars US pour le Burundi et 232,000 dollars US pour la Côte d'Ivoire.

4. Gestion et coordination du projet

La mission de supervision du CFC et de l'OIC du 23 au 31 mai 2009 a permis dans les deux pays d'évaluer la mise en œuvre du projet : le mécanisme de mise en place et de suivi étape par étape des prêts, les conventions avec les institutions de collaboration, la gestion du projet, l'environnement institutionnel et l'engagement des gouvernements. Le rapport est disponible.

5. Prochain programme

A l'issue de la mission de supervision, les principales activités portent essentiellement sur la constitution des bases de données des producteurs sélectionnés ainsi que les types de prêts pour les activités de diversification, l'élaboration du manuel des procédures de gestion des prêts du fonds revolving, la demande du fonds revolving auprès du CFC pour les micro-crédits, l'évaluation des équipements devant appuyer les différentes activités retenues et la préparation des programmes de formation des producteurs.

6. Conclusions

La mission de supervision marquait la fin de la première phase du projet portant sur le choix des sites, les études du milieu pour mieux connaître les producteurs et les systèmes de crédit en vigueur dans les pays concernés, l'élaboration des mécanismes de crédit adaptés. Cette phase étant presque achevée, l'administration des prêts aux producteurs va être effective sur le terrain au cours des programmes à venir. Il est à noter que les deux pays concernés soutiennent le projet.

LISTE DES ACRONYMES EMPLOYÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

OCIBU	Office du café du Burundi
FCPB	Fonds commun pour les produits de base
AEP	Agence d'exécution de projet
FGCCC	Fonds de garantie des coopératives café cacao